

DECRET N° 2011-189 DU 02 AVRIL 2011

portant nomination de Monsieur **Gabriel Honfin TOGBEVI**
en qualité de Directeur de l'Ecole Normale d'instituteurs de
Dogbo.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2008-733 du 22 décembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Sur** proposition du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} février 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Gabriel Honfin TOGBEVI** est nommé Directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Dogbo.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 avril 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA.-

Le Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire,

Félicien Chabi ZACHARIE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MEMP 4 AUTRES
MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-
IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1 JO 1. *g*